



## Loi Girardin IS

### Investissement pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

(selon la réglementation en vigueur en date du 29/12/2015)

#### L'ESSENTIEL

- La société achète directement ou indirectement, un **logement neuf dans les DOM-TOM**, le loue en résidence principale pendant 6 ans dans le secteur intermédiaire
- La loi Girardin du 21 juillet 2003 (Art. 217 undécies) prévoit que le montant total de l'investissement immobilier dans les DOM-TOM est **totalemt déductible** du bénéfice réalisé par la société
- Ce dispositif est valable jusqu'au **31 décembre 2017**

#### LES AVANTAGES

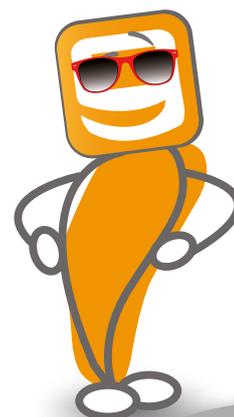
- **Suppression de tout ou partie de l'impôt sur les sociétés** en déduisant le montant total de l'investissement immobilier sur le résultat net imposable de l'entreprise
- **Report du déficit** éventuel sur les années suivantes
- **Imputation du déficit** constaté sur les années précédentes : «CARRY BACK» pour faire naître une créance sur le TRESOR
- **Distribution** aux associés d'environ 30 % de dividende en plus
- Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales

#### LES CONTRIBUABLES CONCERNÉS

- Les entreprises soumises à l'**Impôt sur les Sociétés (IS)**

#### LES OBJECTIFS

- **Réduire l'Impôt sur les Sociétés**
- **Report et imputation du déficit**
- Distribution **majorée** des dividendes aux associés



LOGISNEUF VOUS PROPOSE  
UN ENTRETIEN  
PERSONNALISÉ

Contactez-nous dès  
maintenant ! Prenez  
rendez-vous au :

0 800 88 11 15 Service & appel  
gratuits